

Mise en ligne au titre de l'article 130-9 du code de l'environnement de la province Sud, de la demande d'autorisation de défrichement (art. 431-2 I. 2° 3°) et relative à la procédure de l'évaluation environnementale (art. 130-3 4°) de la SAS VEGA pour la réalisation d'un dock de stockage, rue Auer, Ducos, commune de Nouméa

La mise en ligne comporte :

- Erratum en date du jeudi 25 octobre 2018 relatif à l'étude d'impact n°2017 CAPSE 100-01-EIE rev1 du 12 septembre 2018, réceptionnée le 20 septembre 2018, concernant les superficies défrichées, la compensation calculée et les shapefiles relatifs à ces données.
- Le dossier de demande d'autorisation n°2017 CAPSE 100-01-EIE rev1 du 12 septembre 2018, réceptionnée le 20 septembre 2018 (il est mis en ligne distinctement du présent document).
- Le formulaire associé à cette demande réceptionné le 26 septembre 2018

**Erratum en date du jeudi 25 octobre 2018 relatif à l'étude
d'impact n°2017 CAPSE 100-01-EIE rev1 du 12 septembre 2018,
réceptionnée le 20 septembre 2018**

Objet: TR: Erratum Dock VEGA - Ducos - SAS VEGA
Pièces jointes: OCMC - Ecart défrichement.pdf; Ecart défrichement.shx; Ecart défrichement.dbf; Ecart défrichement.prj; Ecart défrichement.qpj; Ecart défrichement.shp; Carte avec emprise de l'écart de défrichement.pdf

Dossier n°14690-2018 – erratum ayant valeur de porter à connaissance / compléments, sur l'étude d'impact n° 2017 CAPSE 100-01-EIE rev1 du 12 septembre 2018, réceptionnée le 20 septembre 2018 à la DENV, dans le cadre du projet de réalisation d'un dock de stock VEGA à Ducos, par la SAS VEGA

De :

Envoyé : jeudi 25 octobre 2018 18:47

À : ..

Cc :

Objet : Erratum Dock VEGA - Ducos - SAS VEGA

Bonsoir Nicolas,

Suite aux points identifiés en discussion, voici les éléments pour l'erratum des paragraphes 2.3.2. et 3.2.2., ainsi que les paragraphes du RNT correspondant, de l'étude d'impact du dock VEGA pour la SAS VEGA.

L'image de référence prise pour identifier les surfaces défrichées ou à défricher est l'image de google earth de septembre 2017.

En terme de défrichement, il faut comptabiliser en plus des surfaces indiquées dans l'étude d'impact :

- 1894 m² herbacées,
- 926 m² envahissantes.

Cela a pour conséquence une modification de l'OCMC correspondant :

- Milieu 1 : Herbacées à Surface totale à compenser = 1 53 m² au lieu de 1 14 m²
- Milieu 2 : Envahissantes à Surface totale à compenser = 3 43 m² au lieu de 3 11 m²

Les résultats de l'OCMC pour la surface totale des mesures compensatoires sont de 496,13 m² au lieu de 424,78 m² soit une différence de 71,35 m².

La figure ci-dessous permet d'identifier les surfaces supplémentaires concernées par les défrichements.

PROVINCE SUD direction de l'environnement	ARRIVÉ LE : 26 OCT. 2018											
	N°	14690-2018/8	Dir	CM Conseil Scient.	CM Code ENV	CM Projets Transv.	CE Com	SGN	SAF	SICED	SCBT	PPRB
AFFECTÉ												
COPIE												
OBSERVATIONS												



Tu trouveras les résultats de l'OCMC en PDF pour remplacement de l'annexe 16, le shp des formations à défricher en plus et la carte qui représente l'écart du défrichement.

Pour la partie Nord-Ouest, aucun erratum n'est identifié. Il est proposé de fournir un plan de recollement à la fin du défrichement et de réajuster les mesures compensatoires si nécessaire, en fonction des données du recollement.

Merci de me dire par retour si ces éléments sont suffisants dans le cadre de l'erratum.

Bonne réception,

Catherine



Co-gérante – Consultante Environnement /Sécurité

CAPITAL SECURITE ENVIRONNEMENT - CAPSE - Nouvelle Calédonie

Management Sécurité Environnement - Prévention des Risques Industriels - Génie Côtier et Océanique

Centre agréé CNPP - Zone Pacifique - www.capse.nc - www.cnpp.com

3 rue Dolbeau - 2ième étage - ZI Ducos - BP 12377 - 98802 Nouméa Cédex





Légende

- Terrassement
- Défrichement
- Envahissantes
- Herbacés
- Ecart défrichement
- Envahissantes
- Herbacés

1894 m²

926 m²

0 25 50 m

OCMC : CALCUL DE MESURES COMPENSATOIRES

MILIEU N°1

Outil de calcul des mesures compensatoires. Version 7.4 du 27/08/2015

FORMULAIRE A REMPLIR

Superficie directement impactée (m ²) pour ce milieu	7 464 m ²	soit 0,7464 ha
Pourcentage de la surface impactée qui sera réhabilitée à l'endroit même de l'impact	100 %	
Type de milieu impacté	Formations herbacées	
Surface disponible pour l'réhabilitation d'autres milieux	oui	Cette fonctionnalité sera prise en compte dans les prochaines versions de l'outil.
Date de l'impact	Septembre 2018	
Date de la réhabilitation	Avril 2019	
	proportion	nb de plants par m ²
Type d'opération cible 1	100%	10 10
Type d'opération cible 2	0%	10 10
Type d'opération cible 3	0%	2 20

RESUME DES RESULTATS

MILIEU N°1 Formations herbacées

Ratio final	0,020	ratio brut de référence : 1
	Surface	
Recréation de forêt sèche	153 m ²	
Recréation de récif	0 m ²	
Recréation de forêt mésophile	0 m ²	
TOTAL		153 m²
Nombre de facteurs critiques		0 (sur 15 maximum)
Nombre de textes réglementaires concernés		0 (sur 4 maximum)

A. Indicateur de valeur écologique	valeurs par défaut préconisées	Alerte facteur critique
A1 - Etat de conservation général	Très dégradé	
A2 - Importance pour la connectivité (structurelle / géographique)	Ne participe pas	
A3 - Originaire de l'écosystème (occurrence du type ou scut-type)	Ubiquite	
A4.0 > Contribution aux SE, valeur standard.	Nul	
A4.1 > Contribution aux SE, val supplémentaire : Services supports	Faible	défaut : Faible
A4.2 > Contribution aux SE, val supplémentaire : Services de régulation	Faible	défaut : Faible
A4.3 > Contribution aux SE, val supplémentaire : Services d'approvisionnement	Faible	défaut : Faible
A4.4 > Contribution aux SE, val supplémentaire : Services culturels	Nul	défaut : Nul
A5.1 > Flore invasive	Important	
A5.2 > Faune invasive	Modérée	
A6.1 > Capacité de restauration de l'écosystème sur le même site	Difficile et onéreuse	défaut : Aisée
A6.2 > Capacité de restauration de l'écosystème sur un site distant	Enviable	défaut : Aisée
A7.1 > Tendance pré-existante (sans intervention extérieure)	En cours de dégradation modérée	
A7.2 > Résilience : capacité de rétablissement spontané après perturbation modérée	Modérée	défaut : Très forte
A8.1.1 > Faune : statut de l'endémisme	Absence d'espèce endémique	
A8.1.2 > Faune : statut de conservation	Aucune espèce à statut IUCN	
A8.2.1 > Flore : endémisme	Absence d'espèce endémique	
A8.2.2 > Flore : statut de conservation	Aucune espèce à statut IUCN	
A9 - Potentiel de conservation des espèces micro-endémiques (selon IUCN *CR*) (faune ou flore)	Sans objet (pas d'espèce CR présente)	
A10 > La zone est dans une ZICO/IBA	Hors ZBA	
A11 > Localité jouant un rôle majeur pour la conservation d'une espèce particulière (dont A12. Espèce emblématique / patrimoniale ou à valeur culturelle forte impacté)	Non	

B. Indicateur d'incidence réglementaire

B1 - Concerné par la réglementation aires protégées	Hors AIP et sans effets distants
B2 - Concerné par la réglementation espèces	Non
B3 - Concerné par la réglementation écosystème	ESP non concerné
B4 - Périmètres de protection des eaux	Hors PPE

C. Niveau de perturbation

C1. Intensité	Faible
C2. Reversibilité de l'impact	Réversible
C3. Etendue	Modérée (2000 <= x < 20000 m ²)
C4. Effets distants (échelle géographique)	Proche : inf. à 3km
C5. Etendue relative de la formation végétale impactée par rapport à cette même formation sur le site et non impactée	100%

Résultats pour ce milieu

RESULTATS DETAILLÉS

MILIEU N°1 : Formations herbacées

!!!! NE RIEN MODIFIER CI-DESSOUS !!!!!

DETAILS DU CALCUL

Score écologique (SE)	12,05	(résilience comprise)
Score Réglementation (SR)		
Score Perturbation (SP)	41	
Nombre de facteurs critiques (FC)	0	
Complétude du dossier (CD)		
Indicateur A = SE*coefSE/100+SP*coefSP/100	14,945	
Indicateur B = SE*coefSE/100+SP*coefSP/100	44,4645	

Rp maximum de base 1

Si intensité (C1) est modérée, faible ou nulle, ET si la réversibilité (C2) est réversible, alors Rp maximum est multiplié par la résilience

Intensité	4	(modérée = 2 ; faible = 3 ; nulle = 4)	Condition intensité	oui
Réversibilité	2		Condition réversibilité	oui

Rp maximum corrigé 0,6

Rp 0,1 Ratio primaire de compensation calculé sur indicateur A(*) avec RP maximum corrigé

Surface utilisée pour la suite des calculs :	669	m ²	soit	0,07 ha
Bonus pour réhabilitation au lieu même de l'impact	10,00%			
Surface utilisée pour la suite des calculs après bonus éventuel :	602	m ²	soit	0,06 ha

Type de milieu impacté	Formations herbacées	
Type d'opération cible 1	Recréation de forêt sèche	
Ratio de conversion en % pour opération cible 1	30	%
Ponderation opération cible 1	100%	
bonus densité	20%	
bonus diversité	0%	
malus décalage impact/rehab	6%	
Type d'opération cible 2	Recréation de récif	
Ratio de conversion en % pour opération cible 2	x	%
Ponderation opération cible 2	0%	
bonus densité	20%	
bonus diversité	10%	
malus décalage impact/rehab	6%	
Type d'opération cible 3	Recréation de forêt mésophile	
Ratio de conversion en % pour opération cible 3	40	%
Ponderation opération cible 3	0%	
bonus densité	10%	
bonus diversité	10%	
malus décalage impact/rehab	6%	
Ponderation finale	25,4	%

Compensation opération n°1 (temporaire)	pondération
153,00	m ²
0 XPF	
Compensation opération n°2 (temporaire)	pondération
0,00	m ²
0 XPF	
Compensation opération n°3 (temporaire)	pondération
0,00	m ²
0 XPF	

SURFACE A COMPENSER (avant éventuel écrottage)	153	m ²
------------------------------------------------	-----	----------------

Ratio final calculé a posteriori	0,0	R
----------------------------------	-----	---

Le ratio à utiliser est donc : 0,0

RECAPITULATIF (les lignes ci-dessous ont été conservées de la V6 au cas où un écrottage serait demandé finalement dans une version ultérieure)

Compensation opération n°1	Recréation de forêt sèche
	Surface à inclure dans la surface finale :
153,00	m ²
0 XPF	
Compensation opération n°2	Recréation de récif
	Surface à inclure dans la surface finale :
0,00	m ²
0 XPF	
Compensation opération n°3	Recréation de forêt mésophile
	Surface à inclure dans la surface finale :
0,00	m ²
0 XPF	

SURFACE A COMPENSER	153	m²
--------------------------------	------------	----------------------

OCMC : CALCUL DE MESURES COMPENSATOIRES

MILIEU N°2

Outil de calcul des mesures compensatoires. Version 7.4 du 27/08/2015

FORMULAIRE A REMPLIR

Superficie directement impactée (m ²) pour ce milieu	9 769 m ²	soit 0,9769 ha
Pourcentage de la surface impactée qui sera réhabilitée à l'endroit même de l'impact	100 %	
Type de milieu impacté	Végétation à majorité d'envahissantes (sans présence d')	
Surface disponible pour l'réhabilitation d'autres milieux	oui	Cette fonctionnalité sera prise en compte dans les prochaines versions de l'outil.
Date de l'impact	Septembre 2018	
Date de la réhabilitation	Avril 2019	
	proportion	nb de plants par m ²
Type d'opération cible 1	100%	1 10
Type d'opération cible 2	0%	0,3 30
Type d'opération cible 3	0%	2 20

RESUME DES RESULTATS

MILIEU N°2 Végétation à majorité d'envahissantes (sans présence d')

Ratio final	0,035	ratio brut de référence : 1
	Surface	
Recréation de forêt sèche	343 m ²	
Enrichissement forêt humide	0 m ²	
Recréation de forêt mésophile	0 m ²	
TOTAL		343 m ²
Nombre de facteurs critiques		1 (sur 15 maximum)
Nombre de textes réglementaires concernés		0 (sur 4 maximum)

A. Indicateur de valeur écologique

A1 - Etat de conservation général	Très dégradé	
A2 - Importance pour la connectivité (structurelle / géographique)	Ne participe pas	
A3 - Originaire de l'écosystème (occurrence du type ou scut-type)	Ubiquite	
A4.0 > Contribution aux SE, valeur standard.	Modéré	
A4.1 > Contribution aux SE, val supplémentaire : Services supports	Faible	défaut : Faible
A4.2 > Contribution aux SE, val supplémentaire : Services de régulation	Faible	défaut : Faible
A4.3 > Contribution aux SE, val supplémentaire : Services d'approvisionnement	Faible	défaut : Faible
A4.4 > Contribution aux SE, val supplémentaire : Services culturels	Nul	défaut : Nul
A5.1 > Flore invasive	Important	
A5.2 > Faune invasive	Modéré	
A6.1 > Capacité de restauration de l'écosystème sur le même site	Difficile et onéreuse	défaut : Aisée
A6.2 > Capacité de restauration de l'écosystème sur un site distant	Enviable	défaut : Aisée
A7.1 > Tendance pré-existante (sans intervention extérieure)	En cours de dégradation modérée	
A7.2 > Résilience : capacité de rétablissement spontané après perturbation modérée	Modérée	défaut : Importante
A8.1.1 > Faune : statut de l'endémisme	Absence d'espèce endémique	
A8.1.2 > Faune : statut de conservation	Aucune espèce à statut IUCN	
A8.2.1 > Flore : endémisme	Absence d'espèce endémique	
A8.2.2 > Flore : statut de conservation	Aucune espèce à statut IUCN	
A9 - Potentiel de conservation des espèces micro-endémiques (selon IUCN *CR*) (faune ou flore)	Sans objet (pas d'espèce CR présente)	
A10 > La zone est dans une ZICO/IBA	Hors ZBA	
A11 > Localité jouant un rôle majeur pour la conservation d'une espèce particulière (dont A12. Espèce emblématique / patrimoniale ou à valeur culturelle forte impacté)	Non	
	Non	

ATTENTION : facteur critique

B. Indicateur d'incidence réglementaire

B1 - Concerné par la réglementation aires protégées	Hors AIP et sans effets distants
B2 - Concerné par la réglementation espèces	Non
B3 - Concerné par la réglementation écosystème	ESP non-concerné
B4 - Périmètres de protection des eaux	Hors PPE

C. Niveau de perturbation

C1. Intensité	Faible
C2. Reversibilité de l'impact	Réversible
C3. Etendue	Modérée (2000 <= x < 30000 m ²)
C4. Effets distants (échelle géographique)	Proche : inf. à 1km
C5. Etendue relative de la formation végétale impactée par rapport à cette même formation sur le site et non impactée	50% à 74%

Résultats pour ce milieu

RESULTATS DETAILLÉS

MILIEU N°2 : Végation à majorité d'envahissantes (sans présence d'endémiques)

!!!!!! NE RIEN MODIFIER CI-DESSOUS !!!!!

DETAILS DU CALCUL

Score écologique (SE)	12.85	(résilience comprise)
Score Réglementation (SR)	38	
Score Perturbation (SP)	38	
Nombre de facteurs critiques (FC)	1	
Complétude du dossier (CD)		
Indicateur A = SE*CoefSE/100+SP*CoefSP/100	15.365	
Indicateur D = SE*CoefSE/100+SP*CoefSP/100	43.947	

Rp maximum de base 1

Si intensité (C1) est modérée, faible ou nulle, ET si la réversibilité (C2) est réversible, alors Rp maximum est multiplié par la résilience

Intensité	4	(modérée = 2 ; faible = 3 ; nulle = 4)	condition intensité	oui
Réversibilité	2		condition réversibilité	oui

Rp maximum corrigé 0.6

Rp 0.1 Ratio primaire de compensation calculé sur indicateur A (*) avec RP maximum corrigé

Surface utilisée pour la suite des calculs :	901	m ²	soit	0,09 ha
Bonus pour réhabilitation au lieu même de l'impact	10.00%			
Surface utilisée pour la suite des calculs après bonus éventuel :	811	m ²	soit	0,08 ha

Type de milieu impacté	Végation à majorité d'envahissantes (sans présence d'endémiques)
Type d'opération cible 1	Recréation de forêt sèche
Ratio de conversion en % pour opération cible 1	50
Pondération opération cible 1	100%
bonus densité	20%
bonus diversité	0%
malus décalage impact/rehab	6%
Type d'opération cible 2	Enrichissement forêt humide
Ratio de conversion en % pour opération cible 2	50
Pondération opération cible 2	0%
bonus densité	20%
bonus diversité	10%
malus décalage impact/rehab	6%
Type d'opération cible 3	Recréation de forêt mésophile
Ratio de conversion en % pour opération cible 3	60
Pondération opération cible 3	0%
bonus densité	10%
bonus diversité	10%
malus décalage impact/rehab	6%
Pondération finale	42.333333333

Compensation opération n°1 (temporaire)	343.13	m ²	42.333333333	pondération
Compensation opération n°2 (temporaire)	0.00	m ²	0	pondération
Compensation opération n°3 (temporaire)	0.00	m ²	0	pondération

SURFACE A COMPENSER (avant éventuel écrétage)	343	m ²
Ratio final calculé a posteriori	0,0	R

Le ratio à utiliser est donc : 0,0

RECAPITULATIF (les lignes ci-dessous ont été conservées de la V6 au cas où un écrétage serait demandé finalement dans une version ultérieure)

Compensation opération n°1	Recréation de forêt sèche
	Surface à inclure dans la surface finale :
343.13	m ²
0 XPF	
Compensation opération n°2	Enrichissement forêt humide
	Surface à inclure dans la surface finale :
0.00	m ²
0 XPF	
Compensation	Recréation de forêt mésophile

opération n°3	Surface à inclure dans la surface finale :	oui	1
0.00	m ²		0 XPF
SURFACE A COMPENSER (après éventuel écretage)		343	m ²

CALCUL DE MESURES COMPENSATOIRES

#REF!

RESULTATS : DETAIL PAR MILIEU

MILIEU N°1	Formations herbacées	
Surface impactée :	7 464 m ²	(0,7464 ha)
Ratio final	0,0	
Conversions :	Surface	
Recréation de forêt sèche	153,00	
Recréation de récif	0,00	
Recréation de forêt mésophile	0,00	
TOTAL	153,00 m²	
Nombre de facteurs critiques	0 (sur 15 maximum)	
Nombre de textes réglementaires concernés	0 (sur 4 maximum)	
MILIEU N°2	Végation à majorité d'enahissantes (sans présence d'endémiques)	
Surface impactée :	9 769 m ²	(0,9769 ha)
Ratio final	0,0	
Conversions :	Surface	
Recréation de forêt sèche	343,13	
Enrichissement forêt humide	0,00	
Recréation de forêt mésophile	0,00	
TOTAL	343,13 m²	
Nombre de facteurs critiques	1 (sur 15 maximum)	
Nombre de textes réglementaires concernés	0 (sur 4 maximum)	
MILIEU N°3	Herbier bon état	
Surface impactée :	0 m ²	(0 ha)
Ratio final	impossible	
Conversions :	Surface	
Recréation de végétation littorale	0,00	
Enrichissement forêt humide	0,00	
Recréation de forêt mésophile	0,00	
#REF!	0,00 m²	
Nombre de facteurs critiques	8 (sur 15 maximum)	
Nombre de textes réglementaires concernés	3 (sur 4 maximum)	
MILIEU N°4	Herbier bon état	
Surface impactée :	0 m ²	(0 ha)
Ratio final	impossible	
Conversions :	Surface	
Recréation de végétation littorale	0,00	
Enrichissement forêt humide	0,00	
Recréation de forêt mésophile	0,00	
#REF!	0,00 m²	
Nombre de facteurs critiques	8 (sur 15 maximum)	
Nombre de textes réglementaires concernés	3 (sur 4 maximum)	
MILIEU N°5	Herbier bon état	
Surface impactée :	0 m ²	(0 ha)
Ratio final	impossible	
Conversions :	Surface	
Recréation de végétation littorale	0,00	
Enrichissement forêt humide	0,00	
Recréation de forêt mésophile	0,00	
TOTAL	0,00 m²	
Nombre de facteurs critiques	8 (sur 15 maximum)	
Nombre de textes réglementaires concernés	3 (sur 4 maximum)	
TOTAL	496,13	m ²

**Dossier n° 2017 CAPSE 100-01-EIE rev1 du 12 septembre 2018,
réceptionnée le 20 septembre 2018**

(mise en ligne distinctement)

**Formulaire associé à cette demande réceptionné le 26 septembre
2018**



PROVINCE SUD direction de l'environnement	ARRIVÉ LE : N°										26 SEP. 2018	
	Dir	CM Conseil Scient.	CM Code ENV	CM Projets Transv.	CE Com	SGN	SAF	SICIED	SCBT	PPRB	PZF	
AFFECTÉ												
COPIE												
OBSERVATIONS												

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Réf. F16018.02

DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT (DENV)
Centre administratif de la province Sud
(CAPS)
Artillerie - 6, route des Artifices
Baie de la Moselle
BP L1, 98849 Nouméa cedex

Tél. 20 34 00 - Fax 20 30 06
denv.contact@province-sud.nc

FORMULAIRE D'AUTORISATION, DE DÉCLARATION ET/OU DE DÉROGATION RELATIVES AUX DÉFRICHEMENTS, AUX ÉCOSYSTÈMES ET AUX ESPÈCES PROTÉGÉES

* Cocher le(s) type(s) de démarche concernée :

Au titre des articles 431-1 et suivants du code de l'environnement de la Province Sud :

DEMANDE D'AUTORISATION DE DÉFRICHEMENT

DÉCLARATION DE DÉFRICHEMENT

Au titre des articles 233-1 et suivants du code de l'environnement de la Province Sud :

DEMANDE D'AUTORISATION RELATIVE AUX ÉCOSYSTÈMES D'INTÉRÊT PATRIMONIAL

Au titre des articles 240-1 et suivants du code de l'environnement de la Province Sud :

DEMANDE DE DÉROGATION RELATIVE AUX ESPÈCES PROTÉGÉES (ENDÉMIQUES, RARES OU
MENACÉES)

ATTENTION

Dossier établi en deux (2) exemplaires papier accompagnés d'une (1) version numérique à déposer contre
récépissé de dépôt ou à envoyer par lettre recommandée avec accusé de réception
à l'attention du président de l'Assemblée de province.

DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Service des Installations Classées, des Impacts Environnementaux et des Déchets (SICIED)

Centre administratif de la province Sud

Pour tout renseignement, contacter le SICIED

Tél : 20 34 00 Courriel : denv.contact@province-sud.nc

CADRE RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION

N° DE DOSSIER : _____ DATE DE DÉPÔT (jj/mm/aaaa) : _____

TAMPON :

IDENTITÉ DU DEMANDEUR

Vous êtes un particulier

* N° de carte d'identité :

* Civilité : Madame Monsieur

* Nom de famille :

ou N° de passeport :

Nom de naissance :

* Prénom(s) :

À joindre : copie de la pièce d'identité en cours de validité

Vous êtes une personne morale

* Raison sociale ou appellation commerciale : VEGA

* N° de Ridet N° RC N° RM : 0 071 639.001

Aucun numéro attribué

Représentant légal :

* Civilité : Madame Monsieur

* Nom de famille : B

Nom de naissance : B

* Prénom(s) : R

Responsable de projet (si différent du représentant légal) :

* Civilité : Madame Monsieur

* Nom de famille :

Nom de naissance :

* Prénom(s) :

* Fonction :

À joindre : copie des statuts enregistrés, copie extrait K-bis récent, pièce justifiant la qualité en tant que représentant du demandeur, copie de la pièce d'identité en cours de validité du responsable de projet

* Vous êtes une collectivité publique

Oui Non

À joindre : acte habilitant le demandeur à déposer la demande

COORDONNÉES DU DEMANDEUR

* Adresse de correspondance : 50 rue Forest - Ducos

Complément d'adresse :

Boîte postale : BP 3266

* Commune : Nouméa

* Code postal et libellé : 98800 Nouméa

* Pays : Nouvelle-Calédonie

* Téléphone (fixe et/ou mobile) : 26

Fax : 2

Courriel : cce@province-sud.nc

Direction de l'Environnement (DENV)

6, route des Artifices

B.P. L1 – 98849 Nouméa Cedex

Tel : 20 34 00 – Fax 20 30 06

denv.contact@province-sud.nc

SITUATION FONCIÈRE

* Localisation du ou des terrains

Le terrain est constitué de l'ensemble des parcelles cadastrales contiguës appartenant à un même propriétaire.

Les informations et plans fournis doivent permettre à l'administration de localiser précisément le ou les terrains concernés par le projet.

N° de rue ou route : _____ Rue ou route : Auer

N° de lot : _____ Lotissement : _____ Quartier : Z.I DUCOS

Code postal : 98800 Commune : Nouméa

* Références cadastrales (si le projet porte sur plusieurs parcelles cadastrales, merci de toutes les identifier)

Numéro d'inventaire cadastral (NIC) :

446218-7086 ; 446218-8102 ; 649539-6632 ; 446218-9175

Sections cadastrales : INDUSTRIEL DE DUCOS

Superficie du ou des terrains : 5.095,00 m²; 3.097,00 m²; 27.871,00 m²; 2.386,00 m²; _____ m²

Servitudes privées d'accès : Oui Non

* Emplacement

- Sur le domaine provincial public maritime
- À l'intérieur d'une aire protégée
- Sur le domaine provincial (hors domaine public maritime et aire protégée)
- Sur une zone d'aménagement concertée
- En dehors du domaine provincial
- Autre (à préciser) : _____

Plan d'urbanisme directeur (PUD)

Commune : NOUMEA

Version du PUD : 2017

Zonage(s) : UIE1 - Zone d'activités principalement tournée vers l'industrie et l'artisanat.

Direction de l'Environnement (DENV)

6, route des Artifices

B.P. L1 – 98849 Nouméa Cedex

Tel : 20 34 00 – Fax 20 30 06

denv.contact@province-sud.nc

*** DESCRIPTION SYNTHÉTIQUE DU PROJET**

Le projet de la société VEGA consiste en la construction d'un dock de stockage sur un site contigu du foncier des docks actuels de production de VEGA. Ce dock de stockage aura pour destination de stockage des produits-finis des lignes de production et de la négociation.

En terme de surface, le dock de stockage représente une surface hors œuvre nette (SHON) de 9 603 m².

Le projet est donc soumis à étude d'impact environnemental d'après le Code de l'Environnement de la Province Sud.

*** Dates prévisionnelles de réalisation du projet**

Du (jj/mm/aaaa) 01/10/2018 au (jj/mm/aaaa) 31/08/2019

Direction de l'Environnement (DENV)

6, route des Artifices

B.P. L1 – 98849 Nouméa Cedex

Tel : 20 34 00 – Fax 20 30 06

denv.contact@province-sud.nc

TYPOLOGIE DES IMPACTS ET EMPRISE DU PROJET

* Défrichement

Oui

Non

(si oui, répondre aux éléments ci-après)

Définition : toute opération qui a pour effet de supprimer la végétation d'un sol et d'en compromettre la régénération naturelle, notamment l'enlèvement des couches organiques superficielles du sol)

* Surface d'impact du défrichement

- < 10 ha
 10 ha < surface < 30 ha
 > 30 ha

* Caractéristique du défrichement

- Terrain situé au-dessus de 600 mètres d'altitude
 Terrain situé sur les pentes supérieures ou égales à 30°
 Terrain situé sur les crêtes et les sommets, dans la limite d'une largeur de 50 mètres de chaque côté de la ligne de partage des eaux
 Terrain situé sur une largeur de 10 mètres le long de chaque rive des rivières, des ravins et des ruisseaux

* Impact sur écosystème d'intérêt patrimonial (EIP)

- Direct (si impact direct ou indirect, préciser le type d'EIP)
 Indirect
 Aucun impact direct ou indirect sur un EIP

* Type(s) d'EIP concerné(s)

- Forêt humide
 Forêt sèche
 Mangrove
 Récif de plus de 100 m²
 Herbier de plus de 100 m²

* Atteinte sur une ou plusieurs espèces endémiques, rares ou menacées

Oui

Non

* Construction / lotissement

Oui

Non

- < 3 000 m²
 3 000 m² < SHON ≤ 6 000 m²
 6 000 m² < SHON ≤ 20 000 m²
 > 20 000 m²

SHON = 9.603,00 m²

Définition :

La surface de plancher hors-œuvre brute (SHOB) d'une construction est égale à la somme des surfaces de plancher de chaque niveau de la construction.

La surface de planche hors-œuvre nette (SHON) d'une construction est égale à la SHOB après déduction :

- Des surfaces de plancher hors-œuvre des combles et des sous-sols non aménageables pour l'habitation ou pour des activités à caractère professionnel, artisanal, industriel ou commercial,
- Des surfaces de plancher hors-œuvre des toitures terrasses, des balcons, des loggias ainsi que des surfaces non closes situées au rez-de-chaussée ;
- Des surfaces de plancher hors-œuvre des bâtiments aménagés en vue du stationnement des véhicules.)

* JUSTIFICATION D'UN INTÉRÊT DE NATURE SOCIALE OU ÉCONOMIQUE, DE MOTIF INTÉRÊT GÉNÉRAL ET D'ABSENCE DE SOLUTION ALTERNATIVE

(Pour les demandes relatives aux écosystèmes d'intérêt patrimonial)

Ce projet s'inscrit dans le cadre d'une réorganisation des activités de la société VEGA, et notamment des docks de production déjà présents dans la zone, sur la parcelle n°749. Les docks actuels ont des utilisations multiples, à savoir zone de production, zone de stockage des matières premières et zone de stockage des produits finis. Afin de faciliter l'organisation des flux et des zones de stockage, ce projet permettra de mieux répondre à ces différentes problématiques.

* **SYNTÈSE DES MODALITÉS D'EXÉCUTION DES OPÉRATIONS** (*moyens, matériel utilisé, modalités d'intervention sur site, ...*)

Le défrichement se fera lors des opérations de terrassements par les engins de chantier tels que les pelles mécaniques ...etc.

En effet, les volumes de terrassement estimés pour ce projet sont les suivants :

- Déblais : 103 760 m³, y compris le décapage
- Remblais : 71 134 m³
- Couche de forme : 7 130 m³
- Terre végétale : 7 000 m³.

Il faut compter une surface d'environ 5 570 m² d'herbacés et 8 843 m² de plantes invasives à défricher pour le projet.

* **SYNTÈSE DES MESURES D'ÉVITEMENT, DE RÉDUCTION ET DE COMPENSATION PROPOSÉES**

- Défrichement limité au strict nécessaire (conservation de la végétation en dehors des zones terrassées, construites).
- Élimination des espèces envahissantes présentes
- Aménagement d'espaces verts (superficie supérieur à 10% de la surface du terrain; exigence du PUD). Superficie total des espaces verts du projet égale à 7 670,37 m².
- Une attention particulière sera portée pour les espèces utilisées pour la revégétalisation. Il s'agira d'espèces autochtones voir endémiques.
- Entretien des espaces verts.

FINALISATION DE LA DEMANDE

(Cases à cocher)

* À ma connaissance, les terrains et/ou objets de la demande O ont n'ont pas été parcourus par un incendie durant les dix années précédant celle de la présente demande

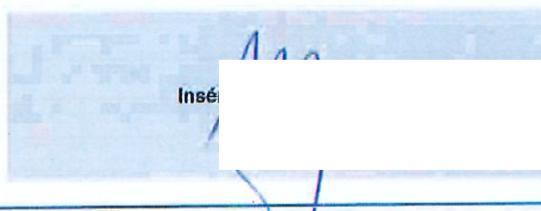
* J'atteste sur l'honneur l'exactitude des informations mentionnées dans la présente demande.

* J'atteste avoir pris connaissance des conditions réglementaires liées à ma demande prévues dans le code de l'environnement de la province Sud aux articles :

- 233-1 et suivants (pour les autorisations de réalisation de programme ou projet susceptible d'avoir un impact environnemental sur un écosystème d'intérêt patrimonial)
- 240-1 et suivants (pour les dérogations relatives aux espèces protégées)
- 431-1 et suivants (pour les autorisations et déclarations de défrichements)

* Fait à Nouméa , le (jj/mm/aaaa) 28/08/2018

* Signature du demandeur :



Envoyer

Toute déclaration fausse ou mensongère est passible des peines prévues par l'article 441-7 du code pénal (un an d'emprisonnement et 1 819 000 F d'amende)

*Champs obligatoires

DOCUMENTS À JOINDRE IMPÉRATIVEMENT (1/2)

Colonne réservée à l'administration

Pièces communes à tout type de demande

- Formulaire de demande et tableur(s) Excel annexe(s) dûment complétés
- Copie des titres de propriété ou attestation notariée
- La ou les feuilles du plan cadastral contenant les parcelles concernées et sur laquelle/lesquelles le demandeur indiquera précisément les limites de la zone à défricher ou concernée par les travaux ou projet de travaux
- Un ou plusieurs plans de situation à l'échelle appropriée indiquant : (voir tableau page suivante)
 - La localisation des terrains concernés
 - Les limites de parcelles
 - La topographie et l'hydrographie du site
 - Les limites des milieux inventoriés
 - Les limites des écosystèmes d'intérêt patrimonial
 - La localisation des espèces protégées, rares et menacées
 - Les enjeux environnementaux de la zone d'étude
 - Les terrains à défricher
 - La distance entre les travaux et les écosystèmes concernés
 - La position des aménagements et ouvrages divers envisagés
 - Les mesures de compensation

Si le demandeur est une personne physique

- Copie de la pièce d'identité en cours de validité du demandeur
- Pièces justifiant de l'accord exprès du propriétaire des terrains en cause si ce dernier n'est pas le demandeur

Si le demandeur est une personne morale autre qu'une collectivité publique

- Copie de la pièce d'identité en cours de validité du responsable de projet
- Copie des statuts enregistrés ou toutes autres pièces justifiant de l'existence légale de la personne morale
- Copie d'un extrait K-Bis établi depuis moins de 2 ans pour les sociétés
- Pièce(s) justifiant que le demandeur a qualité pour présenter la demande (délibération du Conseil d'Administration, statuts de la société indiquant les pouvoirs du P.D.G. ou du gérant, ...)

Si le demandeur est une collectivité publique (province Sud non comprise)

- Acte habilitant le demandeur à déposer la présente demande

DOCUMENTS À JOINDRE IMPÉRATIVEMENT (2/2)

Pièces communes aux demandes d'autorisation de défrichement et d'impact sur écosystème d'intérêt patrimonial

- Étude d'impact établie conformément aux articles 130-3 et 130-4 du code de l'environnement de la province Sud
- Description des limites et coordonnées GPS (référentiel RGNC-91/Lambert) certifié par un géomètre professionnel, pour l'ensemble de la parcelle concernée par le projet dans sa globalité
- Échéancier prévisionnel des travaux

Colonne réservée à l'administration

Pièces spécifiques aux dérogations relatives aux espèces protégées

- Pour chaque espèce protégées (faune et flore), sont consignées sous forme de base de données numérique au minimum les informations suivantes : famille, genre, espèce, sous-espèce, coordonnées (X,Y), quantité, date du relevé.

Pièces spécifiques aux déclarations de défrichement

- Notice d'impact établie conformément à l'article 130-5 du code de l'environnement et à la délibération BAPS n° 191-2010 relative au contenu des notices d'impacts prévues par le code de l'environnement

Attention : Les cartes et données numériques demandées doivent être exploitables par Excel et par le système d'information géographique provincial (MapInfo) dans le système RGNC-91-93 projection Lambert - Nouvelle-Calédonie.

Types de demandes nécessitant de joindre des plans de situations

Cas 01	Autorisation et déclaration de défrichement
Cas 02	Autorisation d'impact sur écosystème d'intérêt patrimonial
Cas 03	Autorisation de défrichement et d'impact sur écosystème d'intérêt patrimonial
Cas 04	Autorisation de défrichement et dérogation relative aux espèces endémiques, rares ou menacées
Cas 05	Autorisation d'impact sur écosystème d'intérêt patrimonial et dérogation relative aux espèces endémiques, rares ou menacées
Cas 06	Autorisation de défrichement, d'impact sur écosystème d'intérêt patrimonial et dérogation relative aux espèces endémiques, rares ou menacées

Documents cartographiques	Cas 01	Cas 02	Cas 03	Cas 04	Cas 05	Cas 06
Localisation des terrains concernés	X	X	X	X	X	X
Limites de parcelles	X	X	X	X	X	X
Topographie et hydrographie du site	X		X	X		X
Limites des milieux inventoriés	X	X	X	X	X	X
Limites des écosystèmes d'intérêt patrimonial		X	X		X	X
Localisation des espèces protégées, rares et menacées				X	X	X
Enjeux environnementaux de la zone d'étude	X	X	X	X	X	X
Terrains à défricher	X		X	X		X
Distance entre les travaux et les écosystèmes concernés		X	X		X	X
Position des aménagements et ouvrages divers envisagés		X	X		X	X
Localisation des mesures de compensation	X	X	X	X	X	X

Direction de l'Environnement (DENV)

6, route des Artifices
B.P. L1 – 98849 Nouméa Cedex
Tel : 20 34 00 – Fax 20 30 06
denv.contact @province-sud.nc

Caractéristiques de l'impact d'un projet soumis à autorisation ou à déclaration de défrichement et/ou à autorisation relative aux écosystèmes d'intérêt patrimonial (EIP)

Commune*	Section*	Désignation ou lot*	NIC*	Superficie parcelle (ha)*	Nature écosystème et/ou formation végétale défrichée /	Superficie du défrichement ou de l'emprise de l'impact sur l'écosystème	Travaux, installations, ouvrage ou aménagement projeté*	Date de début*	Date de fin*
NOUMEA	ZI DUCOS	Lot 511 pie – 657	649539-6632	2,7876	Espèces envahissantes	0,2314	Dock de stockage	01/10/2018	16/08/2019
NOUMEA	ZI DUCOS	Lot 511 pie – 657	649539-6632	2,7876	Herbacés	0,4397	Dock de stockage	01/10/2018	16/08/2019
NOUMEA	ZI DUCOS	Lot 849	446218-8102	0,3097	Espèces envahissantes	0,0205	Dock de stockage	01/10/2018	16/08/2019
NOUMEA	ZI DUCOS	Lot 849	446218-8102	0,3097	Herbacés	0,0293	Dock de stockage	01/10/2018	16/08/2019
NOUMEA	ZI DUCOS	Lot 848 (une partie)	446218-7086	0,307	Herbacés	0,0819	Dock de stockage	01/10/2018	16/08/2019
NOUMEA	ZI DUCOS	Lot 850	446218-9175	0,2386	Espèces envahissantes	0,1955	Dock de stockage	01/10/2018	16/08/2019
NOUMEA	ZI DUCOS	Lot C (en cours d'acquisition)	446218-8543	1,0714	Herbacés	0,0037	Dock de stockage	01/10/2018	16/08/2019
NOUMEA	ZI DUCOS	Lot C (en cours d'acquisition)	446218-8543	1,0714	Espèces envahissantes	0,4369	Dock de stockage	01/10/2018	16/08/2019
NOUMEA	ZI DUCOS	Lot 749	446217-7988	0,028	Herbacés	0,0024	Dock de stockage	01/10/2018	16/08/2019

Légende

- Emprise projet
- Emprise VEGA
- Mangrove
- Limites cadastrales

